

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 3 juin 2019, à 19:30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

A- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

La séance est ouverte par madame la mairesse Nathacha Tessier à 19:30 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

RÉSOLUTION 169.06.19

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

L'ordre du jour est adopté. L'item varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 170.06.19

C- ADOPTION DES COMPTES :

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour le bordereau de dépenses au 31 mai 2019 pour un montant de 521 578,52 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 171.06.19

D- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 6 ET 13 MAI 2019

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux des 6 et 13 mai 2019 tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DES PERMIS

Le dépôt des informations concernant les permis et certificats pour mai 2019 de l'officier en environnement et bâtiments est déposé.

**PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES
MUNICIPALES**

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

RÉSOLUTION 172.06.19

DEMANDE AU MTQ – AUTORISATION VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE – SORTIE 170 DIRECTION EST

ATTENDU la réception de plusieurs demandes de citoyens pour autoriser le virage à droit au feu rouge sortie 170 direction Est;

ATTENDU la recommandation du comité de voirie pour autoriser le virage à droite;

ATTENDU la demande pour autoriser le virage à droite sur le feu rouge sur boul. Industriel en direction de la 122 Ouest;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adresser la présente demande au Ministère des Transports du Québec pour l'autorisation de virage à droite sur feu rouge aux endroits suivants :

- Boulevard Industriel / Route 122 en direction Ouest
- Sortie 170 Est, route 122

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 173.06.19

DEMANDE AU MTQ – VOIE DOUBLE BOUL. INDUSTRIEL SORTIE 170 JUSQU'À LA 122

ATTENDU une circulation dense sur le boulevard Industriel à la sortie 170 Ouest

ATTENDU la division de la voie unique en 3 voies à l'arrivée aux feux de circulation au coin du boul. Industriel et la Route 122;

ATTENDU QUE le comité de voirie recommande une double voie à partir de la bretelle;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'adresser la présente demande au Ministère des Transports du Québec tel que stipulé en préambule.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 174.06.19

DEMANDE AU MTQ – STATIONNEMENT INCITATIF TERRAIN ENTRE LA BRETELLE ET LE BOUL. INDUSTRIEL

ATTENDU QU'un terrain situé entre la bretelle de la sortie 170 et le boul. Industriel ayant une superficie intéressante pourrait être utilisé par la municipalité;

ATTENDU QUE ce terrain peut être aménagé en stationnement incitatif;

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent acquérir ce terrain;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'acheminer la présente demande au Ministère des Transports du Québec en y incluant en pièce jointe la partie de terrain concernée.

Que le MTQ analyse la possibilité d'aménager ce terrain en stationnement incitatif;

Que le MTQ analyse également la possibilité de vendre ce terrain à la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 175.06.19

INSPECTION PONT MTQ – RESPONSABILITÉ DES PROBLÈMES STRUCTURAUX

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a fait parvenir un rapport d'inspection # P-02280, P-13990 concernant les ponts Jean-Baptiste-Mathieu et McClure;

ATTENDU QUE la Municipalité doit en faire l'entretien sans entreprendre des travaux d'envergure;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas l'expertise nécessaire et veut éviter l'alourdissement des ponts par l'ajout de matériaux;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'acheminer une demande au Ministère des Transports du Québec de fournir à la municipalité les aspects techniques pour accomplir l'entretien demandé, le préambule faisant partie intégrante de la présente.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 176.06.19

MANDAT POUR CONCEPTION STATIONNEMENT ROSSIGNOLS

ATTENDU QUE le comité de voirie recommande l'aménagement d'un stationnement sur la rue des Rossignols, le long du Parc Yvon Lambert;

ATTENDU QU'un plan concept a été élaboré;

ATTENDU QUE la conception du stationnement doit être effectuée à l'aide d'un plan pour assurer la conformité des travaux;

ATTENDU QUE l'aménagement doit être fait rapidement;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de demander des soumissions pour la conception du stationnement sur la rue des Rossignols, le long du Parc Yvon Lambert.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 177.06.19

MANDAT POUR LES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES – ROSSIGNOLS, ARTHUR-PÉLOQUIN, MESSIER ET RAÎCHE

ATTENDU QUE le comité de voirie recommande la planification de travaux pour le stationnement sur la rue des Rossignols ainsi que le pavage pour les rues Arthur-Péloquin, Messier et Raïche;

ATTENDU QUE la nécessité d'obtenir des relevés topographiques par un arpenteur;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de demander les coûts de réalisation auprès d'un arpenteur selon la méthode de gré à gré pour les relevés topographiques des rues mentionnées en préambule.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 178.06.19

PROBLÉMATIQUE RUE LIMOGES – DEMANDE POUR RELOCALISER LES BOÎTES AUX LETTRES

ATTENDU QUE les boîtes aux lettres sont situées face à un terrain résidentiel;

ATTENDU QUE les citoyens se rendent aux boîtes postales en voiture et endommagent ledit terrain par des manœuvres de demi-tour;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble portant le numéro de lot 5 153 847 demande une alternative pour protéger la pelouse;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de résoudre la problématique selon les possibilités suivantes :

- Demander à Poste Canada de relocaliser les boîtes postales à un autre endroit, selon l'endroit déterminé par la municipalité, si possible ou;
- Procéder à l'installation de bollards le long du terrain portant le numéro de lot 5 153 847.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 179.06.19

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité a prévu des sommes au budget 2019 pour l'aménagement du terrain du garage municipal situé sur la rue St-Léon;

ATTENDU QUE la cour en façade doit être asphaltée et procéder à la plantation de cèdres;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de procéder aux travaux d'aménagement au garage municipal décrit en préambule et conformément au budget autorisé.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 180.06.19

DEMANDE D'INTERVENTION COURS D'EAU DUNCAN

ATTENDU QUE le cours d'eau Duncan est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond, afin qu'une intervention visant à effectuer des travaux d'entretien pour le cours d'eau Duncan, étant entendu que la municipalité de Saint-Germain de Grantham s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 181.06.19

MANDAT POUR TABLEAUX DE BORD VOIRIE LOCALE

ATTENDU l'auscultation du réseau routier effectuée par SNC-Lavallin en 2016;

ATTENDU QUE Techni-Consultant recommande de procéder à une étude de voirie afin d'obtenir un tableau de bord pour les interventions et les coûts;

ATTENDU QUE la firme Maxxum a déposé une offre de service #19-035 en date du 3 juin 2019 pour un montant de 10 200 \$ plus les taxes;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accepter l'offre # 19-035 de la firme Maxxum pour l'élaboration d'un plan financier pour assurer la pérennité des infrastructures de chaussées.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 182.06.19

RAPPORT ANNUEL AN 6 DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE 2018

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent... »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a transmis son rapport annuel à la MRC de Drummond puisque celle-ci a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie avant le 31 mars 2019, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE, d'une part, les membres du comité de sécurité incendie de la MRC de Drummond, ont validé le rapport et en recommandent l'adoption au conseil des maires et que, d'autre part, le conseil des maires l'a adopté à la séance du 13 mars 2019;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de procéder à l'adoption du *Rapport annuel An 6 des activités en matière de sécurité incendie 2018* et transmettre à la MRC de Drummond un exemplaire de la présente résolution afin qu'elle soit envoyé au MSP.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 630-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 591-18 DÉCRÉTANT LA CONSTITUTION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE POUR LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Le projet de règlement 630-19 modifiant le règlement 591-18 décrétant la constitution d'un service de sécurité civile et incendie pour la protection des personnes et des biens est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 183.06.19

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 218, CHEMIN YAMASKA

ATTENDU QU'une demande de dérogation nous est acheminée pour autoriser à l'égard du bâtiment principal existant, une marge latérale gauche de 2,69 mètres au lieu de 4,0 mètres, tel que prescrit à la grilles des usages et des normes pour la zone C9;

ATTENDU QU'une dérogation mineure peut être accordée seulement si les travaux ont fait l'objet d'un permis;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de refuser la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 218, Chemin Yamaska pour tous les motifs cités précédemment.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 184.06.19

ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT 611-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 250-04 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX USAGES D'ACTIVITÉS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement #611-19 le 6 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a tenu une assemblée publique de consultation le 6 mai 2019;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le règlement portant le numéro 611-19, amendant le règlement de zonage #250-04.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 185.06.19

EMPLOI VERT : EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE

ATTENDU la confirmation d'une subvention d'emploi d'été aux services des loisirs;

ATTENDU QUE le coordonnateur du service des loisirs a procédé à des entretiens d'embauche;

ATTENDU QUE le coordonnateur du service des loisirs recommande l'engagement de Mme Lauralie Béliveau;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de procéder à l'embauche de Lauralie Béliveau pour occuper l'emploi vert pour la saison estivale 2019.

QUE Mme Béliveau soit également autorisée à l'inspection des bacs et conteneurs pour 2019.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 186.06.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #627-19 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 205 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE DE LA RUE SAVIGNAC

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément à l'article 1061 du Code municipal du Québec;

ATTENDU les travaux de réfection du pavage de la rue Savignac;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 mai 2019 et que le projet de règlement a été présenté à la même séance;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2 Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de réfection du pavage de la rue Savignac pour une somme n'excédant pas 205 000 \$ tel que présenté dans l'estimation des coûts, préparée par la direction en date du 6 mai 2019, présentée en annexe A, incluant les frais incidents.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 205 000 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine, OMA
Directrice générale & sec.-trésorière

RÉSOLUTION 186.06.19

EMBAUCHE D'UN MANŒUVRE/CHAUFFEUR AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le processus d'embauche pour un manoeuvre/chauffeur aux travaux publics complété;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande la candidature de M. Jean-François Leclerc;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de procéder à l'embauche de monsieur Jean-François Leclerc à titre de manoeuvre/chauffeur en date du 3 juin 2019, selon les conditions en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 187.06.19

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES

ATTENDU QUE le poste de directeur des services techniques est vacant depuis avril 2019;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée sur les sites internet spécialisés ;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a procédé à des entrevues d'embauche et rencontré plusieurs candidats ;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'embauche de monsieur Mike Béland à titre de directeur des services techniques;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'engager monsieur Mike Béland à titre de directeur des services techniques selon les conditions entendues avec lui.

QUE la période probatoire soit d'un (1) an à compter de son entrée en service.

QUE la résolution 165.05.19 soit abrogée.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 188.06.19

EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE POUR LE RELEVÉ DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT l'achat conjoint d'un GPS avec la municipalité de Saint-Majorique pour procéder au relevé des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT la résolution 102.04.19;

CONSIDÉRANT QUE la direction s'est entretenu avec David Burbano, étudiant en technique de génie civil au Cégep de Saint-Hyacinthe;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de procéder à l'embauche de monsieur David Burbano à titre de stagiaire en date du 10 juin 2019 pour effectuer les relevés des infrastructures pour une durée de 10 semaines.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 189.06.19

DEMANDE DE COLPORTAGE ESPOIR JEUNESSE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la Fondation canadienne espoir jeunesse afin de solliciter les citoyens de Saint-Germain;

ATTENDU QUE la population est déjà beaucoup sollicitée pour les jeunes de Saint-Germain;

ATTENDU QUE cette demande est présentée à chaque année et refusée par le conseil;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de refuser cette demande et de faire parvenir la décision au requérant.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 190.06.19

26E TOURNOI DE GOLF DES P'TITES BOÎTES À LUNCH – MRC DE DRUMMOND

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de participer au tournoi de golf des *P'tites boîtes à lunch* organisé par la MRC de Drummond le 4 juillet prochain et de compléter l'inscription comme suit :

- Tournoi de golf incluant le souper au coût de 400 \$: Patrice Boislard, Stéphane Gauthier, Sarah McAlden et Sylvain Proulx;
- Souper seulement au coût de 120 \$: Chantal Nault, Chantal St-Martin et Nathacha Tessier.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 191.06.19

RÉSOLUTION POUR DÉPÔT D'UNE DEMANDE MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (MADA)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond souhaite déposer une demande sur une base collective pour les municipalités souhaitant participer à la démarche;

CONSIDÉRANT QUE 11 municipalités désirent participer à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE les travaux concernant la démarche MADA seront réalisés sous la coordination de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes auront leur propre politique des aînées assortie d'un plan d'action, en plus de collaborer à l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action pour l'ensemble de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit désigner un membre du conseil comme responsable du dossier « Aînés » dans sa localité;

Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,

ET RÉSOLU

D'AUTORISER la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham à participer à une démarche Municipalité amie des aînés (MADA) coordonner par la MRC de Drummond;

DE NOMMER :

- Chantal St-Martin, membre du conseil comme responsable du dossier « Aînés » pour la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 192.06.19

CALENDRIER 2020 – PROPOSITION EMPC

ATTENDU QUE les Éditions MPC réitèrent son offre de refaire un calendrier pour l'année 2020;

ATTENDU QUE la Fondation Roméo-Salois élabore également un calendrier, moyen pour financer la fondation;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de refuser l'offre des Éditions MPC. Le conseil réévaluera le projet en 2020 pour l'année suivante.

QUE la Fondation Roméo-Salois produise son calendrier annuel 2020.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 193.06.19

OFFRE DE SERVICE PLAN ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE PAVAGE ET BORDURES, ÉCLAIRAGE RUE DES PARULINES

ATTENDU QUE des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage doivent être effectués sur la rue des Parulines, secteur Becs-Croisés;

ATTENDU QUE le génie civil de la rue des Parulines a été assuré par le firme WSP ;

ATTENDU QUE la firme WSP dépose une offre de service en date des présentes au montant de 4 200 \$ pour rédiger l'appel d'offres incluant plans et devis et surveillance de chantier;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accepter l'offre de services de la firme WSP au montant de 4 200 \$ plus les taxes applicables, le préambule faisant partie intégrante des présentes.

Adopté à l'unanimité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 20:20 heures.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine
Directrice générale

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, la soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité, apporte une correction au procès-verbal du 6 mai 2019 de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision.

On devrait lire ce qui suit :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #627-19 TRAVAUX RÉFECTION PAVAGE RUE SAVIGNAC

Monsieur le conseil Patrice Boislard, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement d'emprunt numéro 627-19 portant sur des travaux de réfection de pavage de la rue Savignac;
- dépose le projet du règlement numéro 627-19 intitulé *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 205 000 \$ pour des travaux de réfection de pavage de la rue Savignac*.

J'ai dûment modifié le procès-verbal du 6 mai 2019 en conséquence.

Signé à Saint-Germain-de-Grantham ce 10 juin 2019.

Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC **MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM**

Procès-verbal de la première réunion extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 17 juin 2019, à 19:05 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller

Sont absents : Patrice Boislard, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1- Décompte #6 – Centre des loisirs
- 2- Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication de contrats

RÉSOLUTION 194.06.19

DÉCOMPTE #6 CENTRE DES LOISIRS

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer le décompte progressif n°6 présenté par monsieur Michel Faucher,

architecte, de la *Firme Faucher Gauthier architectes inc.* en date du 3 juin 2019, et ce, dans le cadre des travaux relatifs à la construction du centre des loisirs, lesquels sont réalisés par l'entrepreneur Tijaro inc. et d'autoriser le paiement de la somme de 270 028.16 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 195.06.19

PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION DE CONTRATS

CONSIDERANT le projet de loi 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c.27) (ci-après appelée la « Loi »), sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

CONSIDERANT QU'à la suite de cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (CM), la Municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat à la suite d'un appel d'offres public ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal d'un appel d'offres public;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu que la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham adopte la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat, laquelle fait partie intégrante des présentes.

Adopté à l'unanimité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renonce à son droit de veto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 19 :08 heures.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine
Directrice générale